

## INVITATION & PROGRAMME

*Les prescriptions relatives aux équipages et aux temps de navigation et de repos ont été introduites il y a maintenant environ 25 ans. Le groupe de travail STF/G organise une table ronde afin d'examiner si ces prescriptions correspondent encore à l'état actuel de la technique des bateaux et aux exigences relatives à l'exploitation.*

### ***TABLE RONDE***

**Composition des équipages et temps de navigation et de repos :  
inventaire des difficultés rencontrées et possibles prochaines étapes**

***Mercredi 5 novembre 2014***

***9h30 – 16h30***

Palais du Rhin (grande salle)  
2 Place de la République  
67000 Strasbourg - FRANCE

**Présidence** : Mme Annette Augustijn, Présidente du Comité des questions sociales, de travail et de formation professionnelle (STF), Commissaire suppléante des Pays-Bas  
L'interprétation en allemand, français et néerlandais sera assurée.



# PROGRAMME

**09.15**                    **Accueil des participants**

**09.30**                    **Présentation introductive par la Présidente**

*Les délégations sont à l'écoute des participants et souhaitent laisser une place importante à la discussion. Afin d'ouvrir la discussion, les participants des organisations agréées auprès la CCNR qui le souhaitent sont invités à faire part de leur point de vue sur le/les thème(s) choisi(s) de l'ordre du jour.*

## **Thème 1 : Développements techniques depuis l'instauration de la réglementation actuelle**

Points de vue de :            **Ad Hellemons, AQUAPOL**  
   **Nikolaus Hohenbild, OEB**

**Nick Bramley, ETF**  
**Jörg Rusche, UENF**

Conséquences de l'introduction de nouvelles techniques sur les bateaux durant les 25 dernières années ou conséquences prévues de l'introduction de nouvelles techniques au cours des prochaines années sur les travaux à effectuer à bord, en particulier concernant :

- le nombre de membres d'équipage requis, par ex. la valeur ajoutée du point de vue de la sécurité du troisième titulaire de la patente ;
- les exigences imposées aux membres d'équipage ;
- la valeur ajoutée des fonctions de maître-matelot et de matelot garde-moteur.

## **Thème 2 : Développement de la flotte en relation avec les exigences posées pour la composition de l'équipage**

Points de vue de :            **Myriam Chaffart, ETF**  
   **Jörg Rusche, UENF**

**Gérard Kester, OEB**  
**Ad Hellemons, AQUAPOL**

La mesure dans laquelle les caractéristiques actuelles ou prévues de la flotte (par taille, type de bateaux, etc.) correspondent à la répartition actuelle dans la réglementation et à la composition qui y est exigée pour l'équipage.

**12.30 - 13.30**            **Déjeuner sur place**

## **Thème 3 : Exigences en matière de gestion de l'entreprise en rapport avec les modes d'exploitation et les périodes de navigation et de repos**

Points de vue de :            **Gérard Kester, OEB**  
   **Ad Hellemons, AQUAPOL**

**Michiel Koning, UENF**  
**Nick Bramley, ETF**

Le développement d'exigences relatives à l'efficacité et à la sécurité de la gestion de l'entreprise, et leurs implications sur :

- la distinction désormais opérée entre les modes d'exploitation A1 et A2 et les maxima y afférents pour le temps de navigation quotidien du bateau;
- les possibilités de passer d'un mode d'exploitation à un autre (p.ex. du mode A1 à A2, ou du mode A à B) compte tenu du fait que d'après les dispositions en vigueur, le temps de repos doit être pris en dehors du temps de navigation et que des temps de repos interrompus ne peuvent être pris en considération quand on passe d'un mode d'exploitation à un autre;
- la nécessité de l'obligation d'observer le temps de repos en dehors du temps de navigation ;
- les marges existantes dans les dispositions relatives aux temps de navigation.

## **Thème 4 : Accès à la profession et formation de nouveau personnel**

Points de vue de :            **Michiel Koning, UENF**  
   **Myriam Chaffart, ETF**

**Ad Hellemons, AQUAPOL**  
**Andrea Beckschäfer, OEB**

Dans le cadre des exigences actuelles en matière d'équipage, possibilités et difficultés d'accès à la profession de nouveau personnel ou de formation de personnel.

**16.00**                    **Divers**

**16.15**                    **Fermeture par la Présidente**